

## Rapport de la Présidente

Séance publique du  
vendredi 19 juin 2020

**6<sup>ème</sup> Commission**

**N° CD-2020-3-6-1**

### Service instructeur

DEVI - Service de l'Environnement et de  
l'Agriculture

### Service consulté

## **STRATEGIE D'AVENIR POUR LA DEMARCHE GERPLAN**

Résumé : La démarche GERPLAN, initiée par notre collectivité il y a 20 ans, a permis la mise en place d'une politique concertée d'aménagement du territoire entre l'échelon intercommunal, communal et départemental dans les domaines de l'environnement, de l'agriculture et des paysages.

Aujourd'hui, dans la perspective de la Collectivité européenne d'Alsace à laquelle s'ajoute le contexte de crise sanitaire liée au COVID-19, il est important de réfléchir à l'évolution de cette démarche au service du bien commun.

Il vous est ainsi proposé de valider la stratégie d'avenir présentée dans ce rapport, de faire évoluer l'acronyme GERPLAN et d'approuver un dispositif d'aides complémentaire destiné à lutter contre les îlots de chaleur en zone urbaine.

Le présent rapport s'insère dans la perspective de la Collectivité européenne d'Alsace et complète la réflexion présentée lors de la commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 28 avril dernier axée sur les conséquences de la pandémie liée au COVID-19. Il concerne les évolutions possibles de la démarche GERPLAN ainsi que la proposition dans ce cadre d'une nouvelle aide pour lutter contre les îlots de chaleur en ville.

La démarche GERPLAN (Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain) est née en 2000 du constat que l'usage du sol, dans le Haut-Rhin, est soumis à des tensions fortes entre acteurs locaux, en raison d'objectifs divergents sur l'environnement, l'agriculture, l'alimentation, l'urbanisation, les infrastructures routières, la pratique de loisirs, etc.

20 ans après, le bilan de la démarche et des pistes de perspectives ont été dressés (cf. rapport de la Commission permanente n° CP-2020-2-6-3 du 14 février 2020).

Il s'agit aujourd'hui de réfléchir à la stratégie d'avenir concernant cette démarche dans la perspective de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), mais aussi dans un contexte de crise sanitaire mondiale sans précédent, qui au-delà des enjeux cités précédemment, encore plus d'actualité, pose légitimement dans un monde globalisé, la question de l'accès à nos besoins primaires (physiologiques et de sécurité) et de leur satisfaction.

« *Déléguer notre alimentation, notre protection, notre capacité à soigner, notre cadre de vie au fond, à d'autres, est une folie.* »  
[extrait du discours d'Emmanuel Macron, 12 mars 2020].

Lors de la 6<sup>ème</sup> Commission du 28 avril dernier dédiée au plan de relance post COVID-19 en matière d'Agriculture, d'Environnement et de Cadre de Vie, il a justement été fait remarquer que pour rebâtir une souveraineté territoriale solidaire, il convenait de développer des « outils du local ».

La marque de fabrique de la démarche GERPLAN, penser et agir avec et au plus près des acteurs locaux, selon leurs besoins, en respectant les milieux naturels, les paysages, le cadre de vie, est déjà en soi une réponse immédiate et pragmatique à cette nécessité.

En effet, la démarche GERPLAN a généré concrètement :

- ✓ la préservation de notre cadre de vie avec la reconnaissance et/ou la restauration de notre patrimoine naturel et rural, comme les espèces végétales et animales locales, les zones humides, les vergers, les murets de pierres sèches, les haies, les prairies,
- ✓ le maintien d'une agriculture locale relativement vivrière et diversifiée ainsi que la relocalisation d'une partie de notre alimentation grâce :
  - au soutien des agriculteurs dans leurs investissements à des fins de transformation et de commercialisation en vente directe,
  - au développement des circuits de proximité et à leur promotion, dont un des aboutissements a été la création du site maferme68 (qui deviendra mafermAlsace avec la CeA),
  - à l'approvisionnement local et bio des restaurations des collèges mené depuis 10 ans en lien avec la Direction Education, Culture et Sports,
  - à l'accompagnement et au soutien de démarches de type Projet Alimentaire Territorial (PAT) et filière locale de qualité.

Ainsi depuis 20 ans, la démarche GERPLAN et ses répercussions concrètes sur le terrain sont, à l'échelle départementale, une réponse efficace aux enjeux actuels, ayant fait leur preuve aussi en terme d'intelligence collective, de démocratie participative et de mutualisation.

La crise que nous traversons aujourd'hui, climatique, écologique, agricole, alimentaire, sanitaire, montre cependant que les efforts en faveur d'une résilience dans ces domaines doivent non seulement être poursuivis mais aussi amplifiés. La CeA offre l'opportunité d'une implication territoriale plus conséquente, d'un rayon d'actions plus pertinent et d'une échelle géographique mieux appropriée pour faire face à ces nouveaux défis.

La démarche GERPLAN doit donc non seulement être renforcée, mais aussi réfléchie à l'échelle alsacienne pour mieux répondre à nos besoins primaires, assurer une agriculture locale diversifiée et durable, augmenter notre autonomie alimentaire, répondre à la demande sociale et évoluer vers un modèle circulaire vertueux, en tenant compte aussi des spécificités et des aménités des territoires.

Ainsi, « *il est intéressant de proposer un retour à une localité « durable » et de lancer une économie où production, distribution, consommation et recyclage seraient pensés en circuits courts.* » [source : Hugo Meunier, fondateur de Merci Raymond].

Dans cet objectif, les pistes d'avenir et d'évolution de la démarche GERPLAN peuvent être déclinées et renforcées sur ses thèmes de prédilection, à savoir l'agriculture, l'alimentation, l'environnement, les paysages et la sensibilisation au monde qui nous entoure et à ses richesses naturelles.

## **1- Agriculture : développer un modèle plus diversifié, respectueux de l'environnement et assurant aux agriculteurs alsaciens une juste rémunération**

Avec la crise du COVID-19, le rôle nourricier de l'agriculture est revenu sur le devant de la scène dans un contexte où ce qui était vu comme allant de soi, les rayons des supermarchés bien garnis, a été brusquement remis en cause.

La recherche d'une souveraineté alimentaire solidaire, sans repli sur soi, ne peut se faire sans :

- ✓ assurer un revenu décent aux agriculteurs,
- ✓ tenir compte des changements climatiques qui viennent perturber les pratiques et les rendements des productions agricoles alsaciennes,
- ✓ prévoir le renouvellement des effectifs des chefs d'exploitation et faciliter la formation et l'installation de jeunes agriculteurs (43 % des agriculteurs partiront à la retraite dans les 10 ans).

L'agriculture permet aussi, par la commercialisation de ses produits via des circuits de proximité, de reterritorialiser l'économie locale. Une étude menée sous la direction de l'INRA a mis en avant « *l'effet multiplicateur de l'achat local* » et la contribution des magasins de producteurs au développement économique d'un territoire. Il est ainsi possible de retracer le circuit de l'argent dépensé par les consommateurs dans un magasin de producteurs. Et le résultat est probant. L'exemple d'un point de vente situé en Occitanie le prouve : pour 1 € dépensé par le consommateur, ce sont au final 1,60 € qui vont être redistribués par le magasin sur un rayon de 80 km, le seuil maximal étant de 2 € redistribués.

Ces éléments confortent l'idée de poursuivre notre soutien départemental en faveur de modes de commercialisation de proximité. L'argent réinjecté directement dans l'économie locale permet ainsi le maintien d'emplois agricoles et non agricoles.

La crise du COVID-19 a également mis en lumière le besoin important de main d'œuvre pour l'agriculture locale, main d'œuvre venant actuellement principalement d'Europe de l'Est. L'appel à l'aide des syndicats agricoles nationaux suite à la fermeture des frontières a été entendu et de nombreuses personnes se sont portées candidates pour « travailler aux champs ».

La création de parcours de formation adaptés permettrait de fidéliser des personnes peu qualifiées au métier de salarié agricole à l'instar de l'initiative déjà menée par notre collectivité pour les bénéficiaires du rSa et d'offrir une piste d'emploi local sous-exploitée.

Mais l'agriculture a aussi d'autres atouts en main que de nous nourrir, créer de l'emploi ou participer activement à l'économie locale. Elle peut également nous habiller et nous chauffer, participer durablement à la gestion de l'environnement, de l'espace et des paysages.

Sacrés défis pour l'agriculture alsacienne, relevés en partie ces vingt dernières années via la démarche GERPLAN et à renforcer à l'échelle alsacienne à travers les orientations suivantes :

- ✓ conduire l'agriculture alsacienne vers les besoins nourriciers locaux,
- ✓ diversifier l'offre par le développement de la polyculture,
- ✓ valoriser des pratiques agroécologiques à faible impact environnemental : maraichage sol vivant (MSV), permaculture, tendre vers l'agriculture biologique,
- ✓ intensifier notre soutien aux agriculteurs s'engageant dans les dispositifs agri-environnementaux (MAE) et les filières de qualité,
- ✓ activer les paiements pour services environnementaux (PSE),
- ✓ développer l'élevage extensif et l'agriculture régénératrice,
- ✓ soutenir le bien-être animal,

- ✓ prévenir le changement climatique et les risques naturels : cultures à bas niveau d'intrants (NBI), résistantes à la sécheresse, moins gourmandes en eau, rotation des cultures, légumineuses, lin/chanvre/ortie pour textiles durables, maintien des prairies et de l'élevage,
- ✓ renforcer les mesures de captation/séquestration du carbone en agriculture et lutter contre les émissions de gaz à effet de serre : agroforesterie, restauration de secteurs bocagers, cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN), gestion des produits phytosanitaires et de la fertilisation,
- ✓ encourager le développement des énergies renouvelables en agriculture (méthanisation, récupération de la chaleur fatale des entreprises, photovoltaïque sur les bâtiments agricoles, ...),
- ✓ développer et appuyer la structuration de filières locales, bio et équitables et de nouvelles filières (protéines végétales),
- ✓ encourager la valorisation des produits agricoles locaux et la découverte de nouveaux débouchés,
- ✓ promouvoir une agriculture urbaine capable de répondre à une demande locale importante,
- ✓ accompagner la transmission des exploitations agricoles et l'installation de jeunes agriculteurs,
- ✓ préserver et mobiliser le foncier agricole notamment pour le maraîchage,
- ✓ limiter l'artificialisation des terres (rôle exemplaire des collectivités),
- ✓ renforcer l'innovation technique, numérique, agronomique au service des agriculteurs et du vivant ; étendre le site « maferme68 » à l'échelle alsacienne,
- ✓ favoriser l'inclusion des personnes les plus éloignées du monde du travail ou des migrants (transition écologique et agricole du territoire à dimension sociale).

## **2 - Alimentation : reterritorialiser les productions alimentaires pour sécuriser l'accès des alsaciens à une alimentation durable**

L'alimentation durable a une définition de référence, consensuelle, établie par la FAO en 2010 : « *Les régimes alimentaires durables contribuent à protéger et à respecter la biodiversité et les écosystèmes, sont culturellement acceptables, économiquement équitables et accessibles, abordables, nutritionnellement sûrs et sains, et permettent d'optimiser les ressources naturelles et humaines.* »

[source : site de la FAO. <http://www.fao.org/nutrition/éducation-nutritionnelle/food-dietary-guidelines/background/sustainable-dietary-guidelines/fr/>].

S'y ajoutent la dimension sociale avec la plus juste répartition de la valeur, les conditions de travail et d'accès aux marchés, un nombre croissant de personnes ne disposant pas de moyens d'accéder à une alimentation de qualité.

Autre élément à prendre en compte : l'autonomie alimentaire. Il s'agit de la capacité d'un territoire à répondre aux besoins alimentaires de sa population par ses propres ressources et sa propre production. Bien plus ambitieuse qu'un simple soutien aux circuits courts et à l'agriculture locale, une politique visant l'autosuffisance alimentaire suppose un engagement important de l'ensemble des acteurs du territoire, des producteurs aux consommateurs. L'autonomie alimentaire des 100 premières agglomérations françaises est de 2 % seulement en moyenne et de :

- 3,12 % pour STRASBOURG (18e),
- 1,13 % pour COLMAR (73e),
- 0,61 % pour SAINT-LOUIS (91e),
- 0,38 % pour MULHOUSE (94e).

Ainsi, l'enjeu premier est de rapprocher la production agricole locale de la demande des ménages résidents.

Par ailleurs, en moyenne, les habitants des aires urbaines consomment chaque année pour 15,50 € de produits agricoles « locaux ».

[source : Autonomie alimentaire des villes - Utopies - note de position - 12 mai 2017].

Ces chiffres montrent également que l'agriculture urbaine n'atteindra jamais une autosuffisance à elle seule. Il est donc nécessaire de travailler à l'échelle d'un territoire comprenant bassins de production et d'alimentation. L'agriculture des espaces ruraux a ainsi besoin des débouchés urbains. La notion de pacte local urbain-rural est donc à privilégier. [source : Claire Delfosse – Université Lyon 2].

Afin d'améliorer la politique alimentaire alsacienne et au vu des éléments développés ci-dessus, il convient donc d'orienter la démarche GERPLAN vers des actions fortes telles que :

- ✓ développer une alimentation locale, suffisante, diversifiée et de qualité pour tous les alsaciens,
- ✓ permettre son accessibilité à tout public,
- ✓ fédérer tous les acteurs locaux autour de cet objectif,
- ✓ soutenir les acteurs impliqués dans la vente directe et les circuits de proximité et engagés dans une démarche qualité,
- ✓ travailler la complémentarité rural/urbain en termes d'approvisionnement,
- ✓ adapter notre alimentation pour réduire l'impact sur l'environnement et prévenir les maladies chroniques,
- ✓ faire évoluer notre consommation : réduire les pertes et les gaspillages, diminuer la part de produits animaux, réduire la consommation des produits ultra transformés nécessitant beaucoup d'énergie et de ressources,
- ✓ renforcer l'approvisionnement local des restaurations des collèges et des EHPAD, et plus globalement de la restauration hors domicile,
- ✓ promouvoir une politique d'achats publics responsable et ambitieuse (incluant les dimensions agricoles locales, environnementales et sociales),
- ✓ structurer la logistique d'approvisionnement,
- ✓ développer des filières de revalorisation de produits alimentaires invendus,
- ✓ développer des outils collectifs de stockage et de transformation des produits pour sécuriser les circuits-courts, comme par exemple la conservation de légumes et de fruits pour faire face à la saisonnalité et aux aléas climatiques,
- ✓ développer les prestations de l'abattoir départemental de CERNAY (extension du stockage froid et création d'un atelier de transformation,
- ✓ lancer des marques et gammes locales (réflexions à poursuivre sur une filière herbe dans le sud Alsace),
- ✓ soutenir la création de régies agricoles municipales ou intercommunales,
- ✓ promouvoir la diversité alimentaire et la valorisation des produits locaux auprès des alsaciens (mafermAlsace, ApproAlsace).

### **3- Biodiversité et paysage : préserver les écosystèmes alsaciens et leurs richesses**

Si l'on sait que, de l'échelle internationale à l'échelon local, la lutte contre le changement climatique est aujourd'hui un élément incontournable de l'action politique et qu'elle concerne tous les secteurs, certains mesurent moins que l'érosion de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes représentent un enjeu global tout aussi important en termes de menaces sur nos modes de vie actuels [source : La biodiversité dans les défis sociétaux, Agnès Hallosserie, revue Sésame, mai 2019].

Constat et clairvoyance que vient corroborer la crise du COVID-19. Malmener les écosystèmes accroît les risques de pandémie, eux-mêmes attisés par les échanges commerciaux et touristiques, mais aussi par les changements climatiques.

Prendre soin de notre biodiversité et tenir compte des évolutions du climat reste donc un enjeu majeur à l'échelle alsacienne. Les axes à poursuivre et/ou à développer via la démarche GERPLAN et en continuité des pistes déjà esquissées dans les paragraphes précédents sont les suivants :

- ✓ préserver et développer les noyaux de biodiversité, les corridors écologiques, les milieux relais (trame verte),
- ✓ favoriser les plantations d'espèces végétales locales et patrimoniales,
- ✓ préserver les sols (trame « brune »),
- ✓ préserver l'eau (trame bleue),
- ✓ diminuer l'éclairage public (trame « noire »),
- ✓ lutter contre le réchauffement climatique,
- ✓ protéger et restaurer le cadre de vie des alsaciens,
- ✓ poursuivre les améliorations pastorales et les réouvertures paysagères en montagne,
- ✓ valoriser le patrimoine rural.

La déclinaison concrète de ces actions s'inscrit dans la logique des « solutions fondées sur la nature » car la préservation et la restauration de la nature permettra d'assurer notre avenir et de contribuer à lutter contre le changement climatique.

#### **4- Faire connaître et fédérer pour mieux agir ensemble**

Au commencement de la démarche GERPLAN, la réalisation d'un diagnostic intercommunal a été le préalable pour bien connaître son territoire. Cette connaissance partagée a permis aux acteurs locaux de comprendre leur territoire et de mener à bien des actions décidées de manière concertée.

La démarche GERPLAN s'est étendue progressivement pour couvrir la quasi-totalité du département en vingt ans et s'est étoffée selon les attentes et les besoins des acteurs locaux. Le temps, l'investissement technique et financier du Département et des intercommunalités ont permis d'ancrer cette politique durablement. Un réseau de partenaires s'est ainsi formé autour des problématiques agro-environnementales et paysagères. Chaque GERPLAN est unique avec une dynamique et une sensibilité d'actions différentes, du cousu-main pour chaque territoire.

L'extension de la démarche à l'échelle alsacienne permettra de créer un maillage territorial d'acteurs locaux et de partenaires associatifs, privés et publics autour des thématiques environnementales, agricoles, alimentaires, paysagères, sociétales, afin d'agir au mieux pour l'avènement d'un territoire alsacien plus résilient.

Ainsi, les actions à renforcer en termes de connaissances de notre milieu de vie, d'adhésion à un projet de territoire, de démocratie participative, de réseau de partenaires sont les suivantes :

- ✓ poursuivre et accentuer la dynamique de réseau engagée avec les acteurs locaux impliqués dans la démarche GERPLAN, et notamment avec les élus et les agents de développement, animateurs de terrain indispensables à la prise en compte des besoins territoriaux et à la mise en œuvre d'actions (logique de « bottom up »),
- ✓ maintenir une ingénierie départementale en matière d'agriculture et d'environnement en lien avec le réseau de partenaires locaux,
- ✓ revitaliser la démocratie locale et l'éducation citoyenne autour des questions agricoles, alimentaires, environnementales, paysagères, sociétales...,
- ✓ mettre en œuvre une démarche territoriale et citoyenne de sensibilisation à l'environnement ordinaire et extraordinaire en lien avec le réseau d'éducation à l'environnement et au développement durable fédéré autour de l'ARIENA,
- ✓ favoriser une éducation alimentaire inclusive articulant connaissances nutritionnelles, enjeux écologiques et dimensions socioculturelles de l'alimentation,

- ✓ maintenir et développer le lien entre les zones rurales et urbaines (au-delà des questions alimentaires abordées précédemment) : conflits d'usage des sols, ZNT (zones de non traitement), etc.

## **5- Un dispositif d'aides complémentaire destiné à lutter contre les îlots de chaleur en zone urbaine**

Le socle de la démarche GERPLAN ayant fait ses preuves depuis vingt ans, et en attendant l'avènement de la CeA, il vous est proposé de confirmer pour 2020 le dispositif d'intervention existant (cf. annexe n° 1), enrichi d'aides complémentaires pour lutter contre les effets des îlots de chaleur urbains (cf. annexes n° 2, 3, 4 et 5).

En effet, comme cela a déjà été évoqué à plusieurs reprises lors des travaux de la 6<sup>ème</sup> Commission en 2019 et 2020, la végétalisation réfléchie et adaptée de nos milieux urbains permettra d'atténuer fortement les impacts des épisodes de canicule dans les zones urbaines minéralisées, tout en améliorant la biodiversité et le cadre de vie des habitants.

A travers ce dispositif, seraient soutenues :

- ✓ la plantation d'arbres en ville, à hauteur de 40 % du montant HT du projet, plafonné à 25 000 €, soit une aide départementale maximale de 10 000 €, à destination des communes et communautés de communes, prenant en charge :
  - les plantations d'arbres de variétés locales adaptées à la sécheresse et au milieu urbain dans les espaces publics (critères d'éligibilité, liste des arbres et recommandations de plantation en annexe n° 3 du rapport et de la délibération),
  - les travaux de plantation, dont le creusement des fosses,
  - le petit matériel nécessaire au tuteurage des arbres,
- ✓ la plantation de haies fruitières, à hauteur de 40 % HT du coût du projet, à destination des communes, communautés de communes ou associations d'arboriculteurs, prenant en charge :
  - l'acquisition des fruitiers,
  - les travaux de plantation,
  - le petit matériel indispensable (tendeurs, crampons, fil de tension, grillage, piquets, poteaux).

Les formes éligibles sont le scion pour haie fruitière et les verriers et palmettes obliques pour les formes palissées. Seules les essences fruitières de variétés locales sont éligibles (critères d'éligibilité et liste des arbustes en annexe n° 4 du rapport et de la délibération) ;
- ✓ la mise en place de plantes couvre-sols, à hauteur de 40 % du montant HT du projet, à destination des communes et EPCI, prenant en charge :
  - l'acquisition des plants,
  - les travaux de plantation.

Les plants éligibles sont de variété locale (critères d'éligibilité et liste des plantes couvre-sols en annexe n° 5 du rapport et de la délibération).


Les aides seront prélevées sur le programme C251.

Après 2020, en ce qui concerne les actions stratégiques sortant du cadre actuel des aides GERPLAN, la CeA pourra envisager de nouveaux dispositifs de soutien pour accompagner la mise en œuvre.

## 6- Un changement d'acronyme

Afin de conforter la nouvelle impulsion de la démarche GERPLAN ainsi que son extension à l'échelle alsacienne, il vous est également proposé de faire évoluer son appellation, tout en conservant ses racines.


Il est important effectivement de marquer le renouveau à l'échelle de la CeA, mais sans pour autant perdre le bénéfice de l'ancrage territorial et désormais historique des GERPLAN, qui a permis le développement de dynamiques locales positives et durables ainsi que la mise en place d'actions concrètes en faveur de nos territoires.

Il vous est ainsi proposé dans un premier temps de faire évoluer l'acronyme GERPLAN en GERPL  N afin de bien marquer le 20<sup>e</sup> anniversaire de la démarche avec ce nom connu et reconnu dans les territoires tout en faisant déjà un pas vers la CeA.

Pour 2021, un concours d'idées sera lancé avec la Direction de la Communication auprès de nos partenaires (dont les animateurs GERPLAN dans les EPCI) afin de faire émerger une nouvelle appellation. Les propositions vous seront soumises pour avis.

Le contenu de ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable en Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie réunie en séance du 29 mai 2020.

Ainsi, au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la stratégie d'avenir pour la démarche GERPLAN telle que détaillée dans le présent rapport ;
- de confirmer le dispositif d'intervention existant pour 2020 qui figure en annexe n° 1 du présent rapport ;
- de valider un dispositif complémentaire d'aides, en adéquation avec cette nouvelle stratégie, pour lutter contre les îlots de chaleur en zone urbaine, qui figure en annexes n° 2 à 5 du présent rapport. Ces nouvelles aides seront prélevées sur le programme C251 ;
- de faire évoluer l'acronyme GERPLAN en GERPL  N.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT